



# SAINT-SORNIN-LEULAC

## SAINT-PRIEST-LE-BETOUX



*Vive Les Vacances !*

## LE CONSEIL MUNICIPAL



**Didier PINEL**  
Maire



**Ludovic DUBOIS**  
1er adjoint au Maire



**Jean-Louis THIBAUD**  
2e adjoint au Maire



**Fabien SEMAVOINE**  
3e adjoint au Maire



**Francois CAUSSE**  
4e adjoint au Maire



**Christophe CHAPUT**  
Conseiller municipal



**Judith PAILLER**  
Conseillère municipale



**Stéphane LAVALETTE**  
Conseiller municipal



**Annie PEYRAUD**  
Conseillère municipale



**Sébastien DUCHIRON**  
Conseiller municipal



**Célia LAMBERT**  
Conseillère municipale



**Jean-Pierre MOCQUES**  
Conseiller municipal



**Daniel DELERUE**  
Conseiller municipal



**Elise GENTY**  
Conseillère municipale



**Didier GENTY**  
Conseiller municipal

## Interlocuteurs par secteurs

- **Judith PAILLER** : Le Courtioux - La Cour- Les Fougères.
- **Didier GENTY** : Montulat.
- **Fabien SEMAVOINE** : Peu Grand - route des étangs, rue de la bascule, rue du Barry, Place des 3 Tilleuls.
- **Annie PEYRAUD**: Chez Bonnet- Lazaphix.
- **Jean-Pierre MOCQUES**: Le Moulin de Lavaud- Lavaud , Chantegrelle.
- **Célia LAMBERT**: Les Houillères - Puychaumet.
- **Ludovic DUBOIS**: Villemont- Puybesson- Rue du tramway.
- **Jean-Louis THIBAUD**: Bourg St Priest le Betoux – Planechaud-La Croix Blanche.
- **François CAUSSE**: Pinbernard - Pingrelaud - Villemacheix.
- **Sébastien DUCHIRON**: Labussière - Vaupoutour- Gare de Vaupoutour - Moulin des Rampiotes.
- **Didier PINEL**: Avenue de la promenade - Impasse du chiron - chemin du chiron - Allée des peupliers -Chemin de la chatte - Impasse des commerces - rue de l'Ancien Abreuvoir.
- **Élise GENTY**: Avenue de la Promenade, Impasse de la Forge.
- **Stéphane LAVALETTE**: Busseroles- Le Monteil - Puymarchoux.
- **Christophe CHAPUT**: Peu Francilloux-Les Champs-Route du stade - Rue du tramway - Impasse du Peugeot.
- **Daniel DELERUE**: Chassagnes-Champoreix-Le Croizet-Lavergne.



## SOMMAIRE

Vos élus	1
Éditorial du Maire	2 - 3
Décisions du conseil municipal	4 - 6
Compte Administratif	7 - 8
Vie locale	9 - 16
Etat civil	17
Intercommunalité	18
Vie associative	19 - 28
Écologie & environnement	29 - 34
Informations utiles	35 - 36
Carnet d'adresses	37- 38

Bulletin municipal de  
Saint-Sornin-Leulac  
N° 266- JUILLET 2023

Directeur de publication:  
Didier PINEL

Comité de rédaction:  
François CAUSSE

Maquette et impression:  
Eunice TANKEU  
Muriel BECKER

## Chères Concitoyennes, Chers concitoyens,

En cette période de vacances, le problème récurrent des ressources en eau est de nouveau d'actualité.

Depuis quelques jours, le niveau d'alerte sur l'échelle de 4 niveaux (vigilance, alerte, alerte renforcée, crise) est fixé par arrêté préfectoral.

Toutes les précisions sont exposées dans ce bulletin.

Il nous appartient de faire preuve de civisme en respectant les restrictions imposées.

Les enfants de notre école sont en vacances, la veille de la sortie des classes a été pour eux l'occasion de présenter une fresque riche en couleurs, qu'ils ont réalisé avec l'aide de la maîtresse Delphine DUBOIS et les conseils d'un graffeur Florent LE ROUX. Les parents ont pu admirer le résultat autour d'un verre de l'amitié et en partageant quelques gourmandises préparées par les enfants.

Cette année, les enfants ont bénéficié de la présence de bénévoles qui intervenaient le soir à la garderie périscolaire, ils doivent être vivement remerciés pour leur investissement tout au long de l'année scolaire. N'oublions pas que cela demande beaucoup de dévouement mais aussi de la fatigue qu'il ne faut pas ignorer. Pour la prochaine rentrée une bénévole Annie ne pourra poursuivre son engagement et nous sommes à la recherche d'une personne susceptible de prendre sa place. Si vous pouvez et voulez consacrer 1h30 le soir à la garderie une fois par semaine pour assister Laetitia, alors merci de vous faire connaître dès que possible auprès de la Mairie.

Les festivités ont repris grâce au comité d'animation, au club de foot, au RDPE. Une nouvelle association a été créée, elle organisera des activités autour des véhicules anciens (auto, moto, 4x4) après s'être rodée lors d'un premier rassemblement.

N'oubliez pas de noter dans votre agenda le week-end du 2 et 3 septembre qui sera l'occasion d'une grande fête organisée par le comité d'animation avec un feu d'artifice offert par la municipalité. Le programme est à découvrir à la rubrique association.

Durant ces mois d'été les différents chantiers mis en route continuent d'avancer:

- **voie nouvelle du Monteil:** la première phase du tracé, l'empierrement est réalisé, les travaux d'enfouissement des réseaux sont en cours, et les travaux devraient être totalement terminés en octobre-novembre;
- **la rénovation énergétique** (toiture et/ou ouvrants) déjà évoquée sur différents bâtiments communaux se poursuit et devrait être terminée pour fin d'année;
- **la construction de l'habitat partagé** porté par la société "Cettefamille" se poursuit la couverture vient d'être réalisée;
- **le projet de réhabilitation du bâtiment sis au 27 avenue de la Promenade (ancien Hôtel restaurant L'EUROP'ATLANTIC)** fait l'objet d'une étude de faisabilité pour le destiner à une activité commerciale. Sa réalisation sera décidée par le conseil municipal après avoir estimé le coût des travaux et les subventions qui pourraient être sollicitées

Je vous souhaite un été agréable ,reposant, et surtout n'oubliez pas par ces temps de canicule.... de boire souvent (de l'eau bien sûr !! ) 😊😊 et vous protéger du soleil.

Le Maire



## Séance du 12 avril 2023

### Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Taxe Foncière Bâti (T.F.B.) : 33,77 %  
 Taxe Foncière Non Bâti (T.F.N.B.) : 36,19 %  
 Taxe d'habitation (TH) : 8,88 %

### Mise en place de la fongibilité des crédits - Budget Communal M57-

Mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) votées au budget.

### Demande de prêt d'un montant de 50.000 € auprès de la caisse d'épargne Auvergne Limousin

Montant du prêt	50 000,00 €
Durée en années	10
Taux fixe actuariel	4,19%
Base de calcul	30/360
Amortissement	Constant
Périodicité	Trimestrielle
Point de Départ d'Amortissement	25/08/2023

### Budget primitif principal 2023 - Budget Communal-

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses (€)	Recettes (€)
Crédits ouverts au titre du présent budget	371 210,00	364 764,66
Reste à Réaliser de l'exercice précédent	/	/
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	/	6 445,34
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>371 210,00</b>	<b>371 210,00</b>
	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses (€)	Recettes (€)
Crédits ouverts au titre du présent budget	688 990,94	652 534,89
Reste à Réaliser de l'exercice précédent	/	/
Résultat de fonctionnement reporté	/	36 456,05
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>688 990,94</b>	<b>688 990,94</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 060 200,94</b>	<b>1 060 200,94</b>

### Budget primitif principal 2023 - Budget A.E.P / Assainissement-

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses (€)	Recettes (€)
Crédits ouverts au titre du présent budget	137 903,48	117 370,37
Reste à Réaliser de l'exercice précédent	/	/
Résultat de fonctionnement reporté	/	20 533,13
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>137 903,48</b>	<b>137 903,48</b>
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses (€)	Recettes (€)
Crédits ouverts au titre du présent budget	90 692,34	70 874,36
Reste à Réaliser de l'exercice précédent	/	/
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	/	19 817,98
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>90 692,34</b>	<b>90 692,34</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>228 595,82</b>	<b>228 595,82</b>

### Ouverture d'une ligne de trésorerie de 75 000 € auprès de la Caisse d'Epargne du Limousin pour 12 mois.

- **Emprunteur :** COMMUNE DE ST SORNIN LEULAC (BUDGET PRINCIPAL)
- **Montant :** 75 000 €
- **Durée :** 12 mois
- **Taux d'intérêt :** Taux révisable : ESTER\* + 0,76 %  
\* Lorsque le taux débiteur est calculé à partir d'un indice auquel s'ajoute une marge, il est convenu que dans l'hypothèse où l'indice retenu serait inférieur à zéro, cet indice sera alors réputé égal à zéro. Seule la marge sera alors à régler.
- **Base de calcul :** Exact/360
- **Process de traitement automatique :**
  - Tirage : crédit d'office
  - Remboursement : débit d'office
- **Demande de tirage :** Aucun montant minimum  
 Créneau horaire de saisie : 7H 16H30 21H  
 Date de valeur (J = jour ouvré) : J+1 J+2
- **Demande de remboursement :** Aucun montant minimum  
 Créneau horaire de saisie : 7H 16H30 21H  
 Date de valeur (J = jour ouvré) : J+1 J+2
- **Paiement des intérêts :** Chaque mois civil par débit d'office
- **Commission d'engagement :** 120 €
- **Commission de mouvement :** Néant
- **Commission de non-utilisation :** 0,20 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le mois, payable selon les mêmes modalités que le paiement des intérêts
- **Date de départ de la LTI :** Déterminée par l'emprunteur sous réserve de la réception de l'accord au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de départ choisie.

**EXECUTION DES TIRAGES PAR VIREMENT BDF OU CREDIT D'OFFICE**

- Créneau horaire de saisie : 7H 11H 16H30 21H
- Date de valeur appliquée : VIRT J J+1 J+1 J+1  
 [J = jour ouvré] CO J+1 J+1 J+2  
☞ Choix offert à l'Emprunteur ☞

### Convention d'action spécifique avec le SEHV - Service ESP 87 pour le diagnostic énergétique d'un bâtiment communal situé au 27 avenue de la promenade

Ce diagnostic énergétique vise, à partir d'une analyse détaillée des données du bâtiment, de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programmes de travaux pour améliorer sa performance énergétique et permettre à la Collectivité de disposer des informations pour décider des investissements appropriés SEHV est retenu.

# Décisions du conseil municipal

## Subvention - Collège Louis Timbal

Aide de 40 € accordée/enfants pour 19 enfants de la commune soit 760€.

## Participation communale aux séjours à Meschers

Une aide de 40€ par enfant par limite d'un séjour de vacances par enfant au centre Adrien Roche de Meschers.

## Demande subvention CTD - Mise aux normes des installations électriques et gaz des bâtiments communaux

Le montant des dépenses s'élève à 6 579,66 HT soit 7 895,59 € TTC.

## Demandes subventions DSIL - Modernisation de l'éclairage public, voie nouvelle au village le Monteil et réfection de la toiture du bâtiment situé 8 avenue de la Promenade.

	Réfection toiture 8 av.de la Promenade	Modernisation de l'éclairage public	Voie nouvelle au Monteil
Etat DETR	4967,31 € (30%)	/	/
Etat DSIL	4967,31 € (30%)	3102,84€ (7.5 %)	23 820 € (30%)
Conseil départemental	3 311,54 € (20%)	11 377,10 € (27,5%)	39 700 € (50%)
SEHV	/	18 617,06 € (45%)	/
Autofinancement	3 311,54 € (20%)	8 274,25 € (20%)	15 880 € (20%)
Coût Total HT	16 557,70 €	41 371,25 €	79 400 €

## Séance du 24 mai 2023

### Prêt taux bonifié Programme 2023

- Taux d'intérêt avant bonification du Département : 4,07 %
- Taux d'intérêt après bonification du Département : 2,07 %
- Durée 10 : 10 ans
- Périodicité : annuelle
- Frais de dossier : 50 €

Dépenses	Montant (HT)	Recettes	Montant
Acquisition d'un véhicule pour le service portage de repas à domicile	16 236,09 €	Département Haute-Vienne (Pôle Personnes âgées Personnes Handicapées)	6494,44 €
		Prêt à taux bonifié	6000 €
		Autofinancement	3741.65 €
Total	16 236,09 €		16 236,09 €

### Location bureau pôle santé

Deux demi-journées par semaine pour un montant mensuel de 40 €.

### Prise en charge des frais de déplacements des élus et des agents communaux en cas d'utilisation de leur voiture personnelle:

Remboursement sur la base d'indemnités kilométriques dont le montant varie selon le type du véhicule, sa puissance et la distance parcourue

- 5 CV====> 0.32€ du km
- 6 CV ====> 7 CV 0.41€ du km
- 8 CV ====> 0.45€ du km

## Taxe aménagement à Saint-Sornin-Leulac

Taux = 2%.

Sont exonérés en totalité :

- 1) Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+)
- 2) Les locaux à usage industriel et artisanal et leurs annexes ;
- 3) Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.

## Taxe foncière de la société PPSIM

La société PPSIM bénéficiera d'une exonération de taxe foncière pour une durée de 3 ans à compter de sa date d'installation dans la zone industrielle artisanale de Lacour.

## Devis Raccordement au réseau AEP et assainissement du logement situé 10 rue du Barry

Devis d'un montant total de 1050,00€

## Facturation de l'eau potable et de l'assainissement à compter de 2023

a) Tarifs A.E.P. :

- Entretien et mise à disposition du compteur : 65,00 €
- Tarif de 0 à 200 m3..... :2,03 €
- Tarif au-delà de 200 m3..... : 1,03 €

b) Tarifs Assainissement. :

- Forfait assainissement pour foyer raccordé ou raccordable : 55,00 €
- Tarif assainissement jusqu'à 200m3 ... : 1,03 €

**Entretien et mise à disposition du compteur d'eau facturé en une seule fois au cours du premier semestre puis consommation d'eau et l'assainissement au cours du deuxième semestre.**

## Séance du 7 juillet 2023

### Avance de trésorerie du budget principal vers le budget eau et assainissement

Avance de trésorerie d'un montant de 30 000€ pour honorer les échéances d'emprunts et procéder au règlement des factures des fournisseurs.

Le remboursement interviendra en une ou plusieurs fois au plus tard le 15 décembre 2023.

# Décisions du conseil municipal

## Décision modificative n°1 du budget principal

FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Dépenses	Article	Recettes
012	6413- Personnel non titulaire	+ 5 000		
023	023-Virement section d'investissement	- 5000		
<b>Total</b>		<b>+0</b>		<b>+0</b>
INVESTISSEMENT				
13	13461- DETR			+ 10 000
	1323- CTD			+ 5 000
21	2151- Immobilisations	+ 10 000		
27	27638 - Créances immobilisées	+ 30 000		
			27638- Créances immobilisées	+30 000
021			Virement section de fonctionnement	- 5000
<b>Total</b>		<b>+40 000</b>		<b>+ 40 000</b>

## Décision modificative n° 1 du budget eau et assainissement

RECETTES - INVESTISSEMENT		
Chapitre	Article	Dépenses
16	1687 - Autres dettes	+ 30 000
DEPENSES - INVESTISSEMENT		
16	1687 - Autres dettes	- 30 000

### Réhabilitation de l'Immeuble sis au 27 avenue de la Promenade

le bâtiment pourrait être réhabilité en vue d'y implanter une activité commerciale. Les travaux justifient le recours à un architecte pour l'étude de coût et de la maîtrise d'ouvrage.

Mr CHABROUX Claude est chargé d'établir un projet de convention d'intervention.

### Devis de raccordement au réseau AEP au lieu dit Les Champs

Devis d'un montant total de 1482,97€

### Devis de raccordement au réseau AEP au lieu dit Lavergne

Devis d'un montant total de 1050 €

### Mise en vente de différentes parcelles après bornage secteur Lazaphix, route du stade, allée des peupliers -

L'agence immobilière « les Clefs de Manon » sis au 22 avenue du 8 mai 1945 87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE proposera un projet de convention pour la recherche de potentiels acquéreurs.

## Demande de subvention Leader pour la rénovation du bâtiment situé au 4 Impasse Peugeot - Approbation du plan de financement

Dépenses		Financements	
Travaux	39 889,23 €	Autofinancement (20%)	7 977,85 €
		LEADER - FEADER (80%)	31 911,38 €
<b>Total</b>	<b>39 889,23 €</b>	<b>Total</b>	<b>39 889,23 €</b>

### Location d'une partie de la parcelle D 2061

Mise à disposition de ce terrain pour un loyer annuel de 120€

### Avenant n°3 Convention Transports scolaires

Avenant qui acte les évolutions du règlement régional des transports scolaires (revalorisation du barème des participations familiales au transport scolaire à partir de la rentrée 2023. Cette évolution annuelle de 3,5% sera étalée sur 3 années scolaires (2023-2024, 2024-2025, 2025-2026).

Les frais de dossiers sont portés de 15 € à 24 € à compter du 21 juillet 2023.

### Motion « Zéro artificialisation nette » de l'association des Maires Ruraux de France

L'AMRF demande :

- la mise en œuvre d'un réel « plan Marshall » en faveur de la réhabilitation du bâti vacant dans les communes rurales intégrant des moyens financiers, un accompagnement en ingénierie, des outils juridiques facilitant le changement de destination du bâti agricole, une réflexion sur le code du patrimoine.

- l'inscription dans la loi du Droit au projet qui permette de porter des projets d'intérêt communal ou multi-communal.

-l'inscription dans la loi de l'inversion de l'exigence : permettre plus à ceux qui ont artificialisé moins.

-l'intensification des concertations régionales sur l'aménagement équilibrée du territoire associant tous les maires et pas seulement les Scot

-que ce soit le projet qui définisse l'espace à mobiliser et non l'inverse

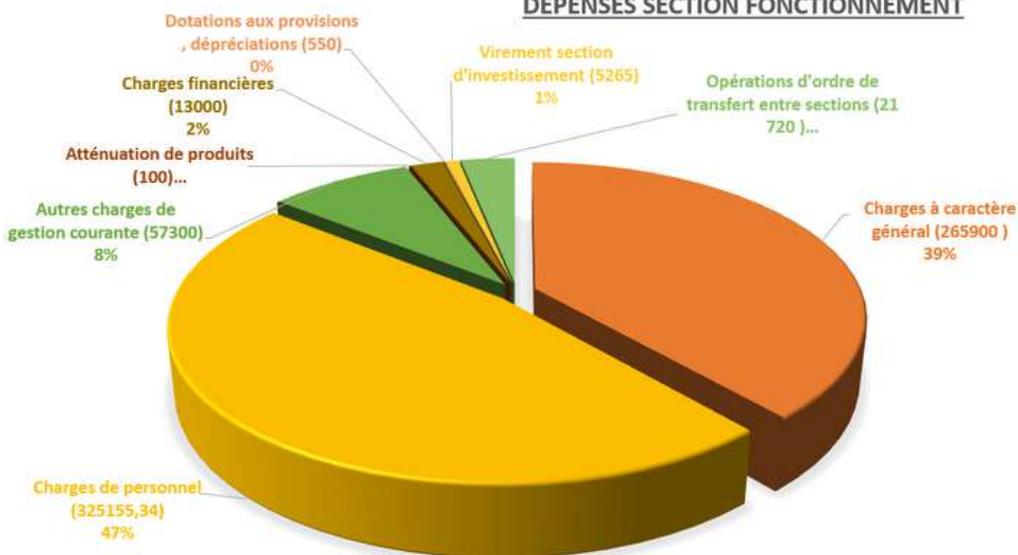
-une bonne information de la part de l'Etat sur ses objectifs chiffrés en matière de projets nationaux et européens, la publications d'outils nationaux finalisés permettant aux élus de s'informer objectivement sur les différents scénarii de réduction de consommation des ENAF assortie à la technicité des textes, empêchent la tenue d'un authentique débat politique où les élus décideraient en responsabilité.

- le retrait, dans le décompte régional, de l'artificialisation induite par un projet d'envergure nationale

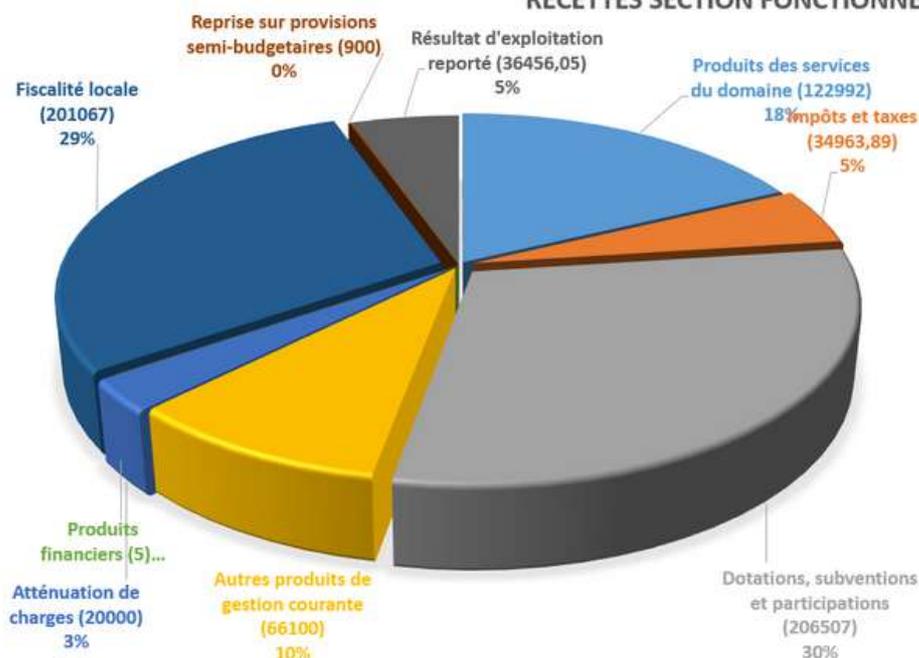
- la réécriture du décret d'application n°2022-762 dit « SRADDET » pour que la déclinaison territoriale afin de ne pas impacter le solde l'artificialisation d'un territoire dont les administrés ne seraient pas majoritairement bénéficiaires de ce projet, notamment les établissements publics ;

## BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2023

### DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT



### RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT



### Section d'investissement

Les dépenses d'investissements de cet exercice s'élèvent à 371 210,00 € dont 206 653,00 € pour les dépenses réelles. Ces dernières sont composées des dépenses d'équipements à hauteur de 113 131,74 € et des dépenses financières s'élevant à 93 521,26 € dont 84 300 € de capital d'emprunts à rembourser à la hauteur.

Les programmes inscrits pour l'exercice budgétaire 2023:

- La rénovation énergétique des bâtiments communaux (63 000,00 €)
- La modernisation de l'éclairage public par des LEDs (50 000,00 €)
- La création d'une nouvelle voie au village Le Monteil (86 400,00 €)
- L'enfouissement des réseaux à Lazaphix (30 000,00 €)
- Divers travaux de voirie (24 000,00 €)
- Acquisition d'un véhicule pour le service portage repas (19 484,00 €)
- Acquisition de mobiliers divers pour l'école et la garderie (700,00 €)
- Acquisition d'un défibrillateur (700,00 €)

Toutes ces dépenses sont essentiellement financées par la FCTVA (8 500,00 €), des taxes d'aménagement (5000 €), des subventions obtenues du SEHV (18 617,06), du département de la haute Vienne (75 074,00 €) et l'Etat: 2622,00 € de DETR et 12840 € de DSIL et enfin par un emprunt d'un montant de 50 000,00 €.

Le budget communal primitif 2023 de Saint-Sornin-Leulac s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 060 200,94 € et se répartit ainsi :

- **Section de fonctionnement** : 688 990,94 €

- **Section d'investissement** : 371 210,00 €

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement progressent de près de 7% par rapport au budget primitif communal de 2022. Cette progression est la conséquence d'une hausse très importante de nos charges de fonctionnement (chauffage, électricité, carburant, denrées alimentaires...) conduisant ainsi à une augmentation des crédits budgétaires des charges à caractère général de plus de 27 000 € sur cet exercice.

Les charges du personnel connaissent également une forte hausse de près de 10% (+27000 €). En cause, le dégel du point d'indice des fonctionnaires qui depuis le 1er juillet 2022 mais aussi la nouvelle revalorisation du point en vigueur depuis le 1er juillet 2023.

Toutes ces mesures auront un impact financier important sur 2023. Les charges du personnel représentent sur cet exercice près de 47% des dépenses de la section de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement, la commune connaît malheureusement une forte baisse de ses dotations du fait de la non-éligibilité à la DSR cible. La commune percevait annuellement la DSR cible à hauteur de 46000 euros. L'année dernière nous avons déjà perdu 23000 € et sur cet exercice budgétaire, la collectivité a de nouveau 23000 € en moins de dotation.

La conséquence directe de cette baisse de dotation est donc une capacité d'autofinancement des investissements amoindrie.

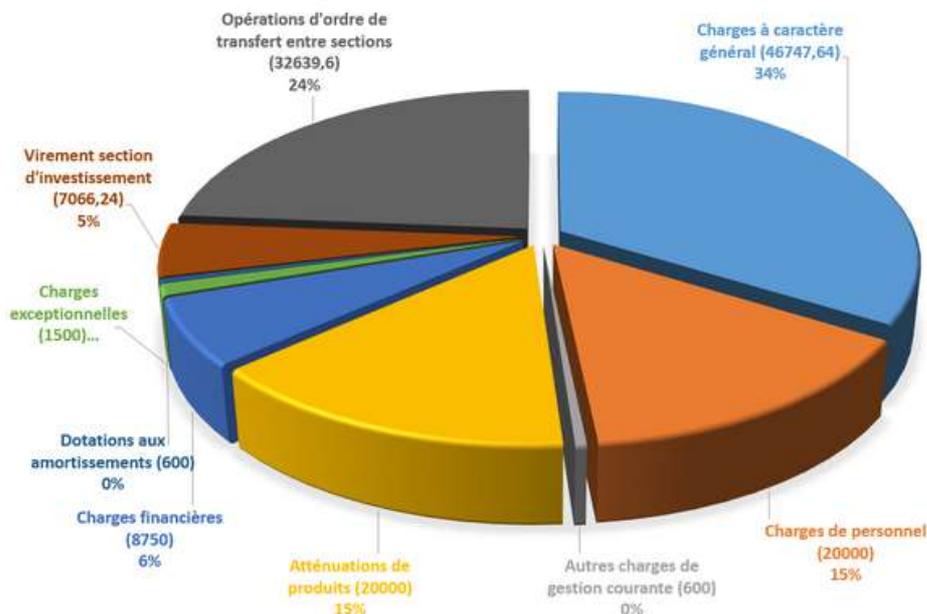
Pour faire face à cette situation, en plus de la revalorisation des assiettes fiscales, les élus ont été contraints une nouvelle fois de revaloriser les taux de fiscalité locale permettant d'avoir des recettes supplémentaires.

La commune a par ailleurs pu percevoir 135 000 € suite à la cession de l'immeuble situé 23 rue du Tramway. Cette vente a ainsi permis de préserver l'équilibre budgétaire et garantir la réalisation des travaux d'investissement qui étaient initialement prévus.

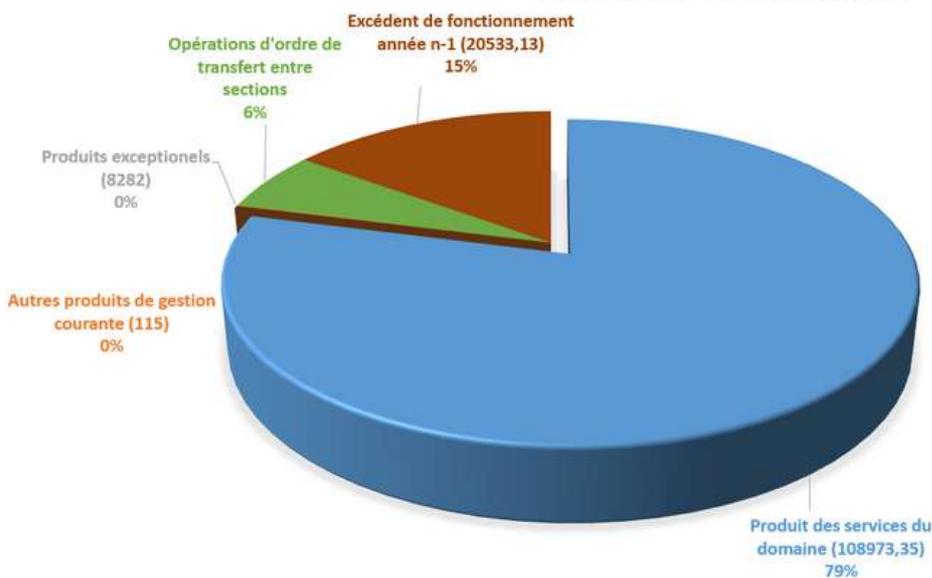
# Les finances

## BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

### DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT



### RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Le budget eau et assainissement primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à 228 595,82 € et se répartit ainsi :

- Section d'exploitation : 137 903,48 €
- Section d'investissement : 90 692,34 €

Les dépenses réelles de la section d'exploitation progressent très fortement sur cet exercice budgétaire. Près de 25 % par rapport au budget de 2022.

Cette progression est en grande partie due aux problèmes rencontrés sur le réseau d'eau du fait de sa vétusté générant de nombreuses fuites et par conséquent des interventions plus régulières de la SAUR.

Par ailleurs à cause de l'état de sécheresse actuel, la commune ne peut pas fournir suffisamment d'eau à partir des captages. Nous sommes donc contraints de limiter le temps de pompage et d'acheter davantage d'eau auprès de la SAUR.

Enfin, nous avons sur cet exercice une régularisation importante concernant les redevances de l'Agence de l'eau suite à un audit réalisé par la société KPMG.

Les recettes de la section d'exploitation sont à près de 80% constituées de la vente d'eau et des forfaits d'assainissement.

### Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 90 692,34 € dont 82 410,34€ pour les dépenses réelles. Ces dernières sont composées des dépenses d'équipement à hauteur de 40 765,00€ et les dépenses financières s'élevant à 41 645,34 € essentiellement constituées de capital d'emprunt à rembourser.

Programmes inscrits pour l'exercice budgétaire 2023:

- Diagnostic des réseaux d'eaux potables et usées (33 765,00 €)
- Branchements et extension des réseaux (2 000,00 €)

Les dépenses de la section d'investissement sont essentiellement financées par la FCTVA (9 800,00 €), des subventions obtenues de l'Agence de l'eau (19 158,52 €) et du département de la haute vienne (2 210,00 €)

## NOUVEAU GERANT DE LA SUPERETTE VIVAL

**Cédric MOREIRA** vient de reprendre notre épicerie. En provenance du magasin « Carrefour » de La Souterraine, il connaît les rouages de la Grande Distribution. Cédric a débuté en 2003 par un job d'été. Puis, il a été responsable du rayon « Liquides », de la gestion du magasin, des commandes auprès des fournisseurs et de la centrale d'achats de « Carrefour »..

L'achat du fond de commerce et la reconstitution du stock lui a demandé un investissement de 59 000 €. Pour des raisons d'hygiène et de conservation des produits frais, il est dans l'attente de la livraison d'armoires frigorifiques.

Ils proposent des produits locaux : les fruits et jus de fruits de Françoise de la Ferme de Bord, des légumes locaux (Jardins des Fougères d'Eric, Les légumes s'amuse de Christophe...), des bières artisanales... Enfin un « corner » propose des produits du Périgord et du snacking .

**Le mardi** jour de fermeture de la boulangerie, **la supérette fait dépôt de pains.**



A votre service : **un espace Presse, La Française des Jeux.**

Début Septembre, de nouveaux services sont à venir...

### LES LIVRAISONS

*Mardi : livraison des commandes.*

*Jeudi : tournées dans les villages.*

*Samedi : livraison à domicile.*

### HORAIRES D'OUVERTURE

**Du Mardi au Samedi : 8 h - 19h (sans interruption)**

**Dimanche : 8 h - 12h30**

**Pendant la période estivale : ouverture le lundi de 8h à 12h30**

Nous lui souhaitons réussite et succès.



## ÉLISE DES FORGES DE PLANECHAUD

### Une Ambassadrice de l'Hospitalité et du Terroir à Saint-Sornin-Leulac

Au sein du village de Saint-Sornin-Leulac, se niche une véritable perle de l'hospitalité, les chambres d'hôtes des Forges Planechaud, dirigées par la charmante Elise depuis 6 mois maintenant, ces chambres d'hôtes accueillent une clientèle internationale en quête d'expériences authentiques. Passionnée par la région et soucieuse de promouvoir le terroir local, Elise offre à ses hôtes bien plus qu'un simple séjour : une immersion dans la richesse culinaire et culturelle de la Haute-Vienne.

Lorsque les voyageurs franchissent le seuil des Forges de Planechaud, ils sont chaleureusement accueillis dans une atmosphère conviviale. En tant qu'hôtesse dévouée, elle s'efforce de garantir que chaque invité se sente comme à la maison, en offrant des services attentionnés et personnalisés.

Ce qui distingue véritablement l'expérience chez Élise, c'est son engagement indéfectible envers les produits locaux et les producteurs de la région tel que les produits naturels de l'Or des simples ou encore de la safranière de la Châtre.

Chaque matin, les hôtes se réveillent au parfum alléchant d'un petit-déjeuner gourmand, composé de délices issus de la boulangerie locale et maison ainsi que des confitures et des fruits des vergers environnants. Chaque repas est une véritable célébration des saveurs du terroir, où les produits frais et de saison jouent les premiers rôles, souvent livrés par les commerçants et producteurs du village.

En plus de choyer les papilles de ses hôtes, Elise se fait l'ambassadrice enthousiaste du village de Saint-Sornin-Leulac. Elle encourage activement ses hôtes à explorer ses rues. Grâce à ses connaissances, elle guide les voyageurs vers les marchés animés où producteurs, artisans et commerçants présentent fièrement leurs produits et créations. En encourageant ses hôtes à fréquenter ces marchés et les commerces locaux, elle contribue au dynamisme économique du village et soutient la communauté environnante.

Grâce à ses efforts, les chambres d'hôtes des Forges de Planechaud sont rapidement devenues une destination de choix pour les voyageurs en quête d'une expérience véritablement locale et immersive. En mettant en avant les produits du terroir et en promouvant le village et ses commerces, Elise a su créer une atmosphère unique où l'authenticité, la convivialité et la découverte se rencontrent pour offrir une expérience inoubliable à tous ceux qui passent par chez elle.



Produits du Terroir . L'Or des simples- Rancon

**Contact 07 49 62 07 34 [www.lesforgesdeplanechaud.com](http://www.lesforgesdeplanechaud.com)  
instagram : @Forges\_Planechaud et sur Facebook**

## RAPPEL : LA BORNE DE TELECONSULTATION MEDICALE EST OPERATIONNELLE A LA PHARMACIE.

Celle-ci est implantée dans la pharmacie dans un espace confidentiel. Mr. Domenger ou sa préparatrice vous assisteront pendant la consultation avec un praticien français. En fonction de la pathologie détectée, il vous sera délivré une ordonnance. Pour un spécialiste, il vous faudra prendre un rendez-vous avec celui de votre choix.  
Pharmacie DOMENGER : Tel 05 55 49 76 32

**Pour quels symptômes la téléconsultation en pharmacie est judicieuse ?**

- Maux de tête
- Maux de gorge
- Douleur à la poitrine
- Problème digestif
- Infection urinaire
- Douleur à l'oreille
- Affection de la peau
- Douleur ostéo-articulaire

**Téléconsultation disponible dans cette pharmacie**

*Dans quels cas pouvez-vous téléconsulter ?*

- Vous n'avez pas de médecin traitant
- Votre médecin traitant est indisponible
- Votre demande est urgente

Dispositifs médicaux connectés qui aident au diagnostic du médecin

De quoi avez-vous besoin ?

- Carte Vitale
- Carte bleue
- Téléphone

Sans RDV, réponse en 9 min

Prise en charge par l'Assurance Maladie

Médecins français du territoire

## IMPLANTATION D'UN DEFIBRILLATEUR SUR LA COMMUNE



Dans les prochains jours, la commune sera équipée d'un défibrillateur automatisé externe qui sera implanté à la pharmacie

Un Défibrillateur Automatisé Externe (D.A.E.) est un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie, dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire.

Cet équipement est essentiel pour optimiser les chances de survie, grâce à une action d'urgence rapide, raccourcissant le temps entre la survenue de l'arrêt cardiaque et le délai du choc électrique, et ainsi optimiser les chances de survie.

## CEREMONIES DU 8 MAI 2023

Cette année la municipalité rendait hommage à Michel Girard et Michel Bachelier, beaux frères et anciens militaires résidants de notre commune.

Michel Girard fut enfant de troupe à l'âge de 13 ans à l'école d'Autun. Il s'engage pour cinq ans en 1946. Nommé sergent chef son parcours va le mener successivement au Tonkin, en Allemagne et au Maroc. En 1957 il fait un stage de pilote d'avions et intègre l'ALAT (Aviation Légère de l'Armée de Terre). Il tutoiera plusieurs fois la mort en Indochine et au Maghreb lors d'atterrissages. Il termine sa carrière au grade de Major. Il sera chevalier de la légion d'honneur et de l'Ordre du Mérite.

Son beau frère Michel Bachelier fit carrière en France et en Allemagne et dirigea plusieurs bataillons du Génie et fut chef de chorale. Le capitaine Bachelier a créé l'Association d'Anciens Combattants d'Anciens Militaires et de Sympathisants pour le Devoir de Mémoire. C'est maintenant Fabien SEMAVOINE qui s'en occupe. Michel Bachelier s'est impliqué dans la vie de notre commune en tant que conseiller municipal.

Au cours de la cérémonie à Saint-Sornin, Soline DUCHIRON et Elisa DUBOIS ont lu le discours prononcé par le Maréchal De Lattre à son armée le 9 mai 1945 à Berlin après la capitulation du Reich. **La Fondation De Lattre** est très attachée à l'implication des mineurs **pour faire vivre le devoir de Mémoire**. Un diplôme et un dossier pédagogique vont leur être remis.



## PROCESSION DE ST-PRIEST-LE-BETOUX

Le jour de l'Ascension s'est déroulée la traditionnelle procession dédiée à la vierge Marie et pour demander à Dieu de protéger des calamités les récoltes agricoles de la commune. Une soixantaine de fidèles assistaient à la messe en présence du vicaire général du diocèse et d'un groupe de pensionnaires de la fondation John Bost de Bellac. Moins longue que par le passé, les fidèles ont parcouru les rues du village et prié auprès des quatre croix implantées autour de l'église. La cérémonie s'est achevée par un verre de l'amitié.



## RALLYE VOITURES COLLECTIONS LE 10 JUIN 2022



Notre commune est connue pour son rallye automobile, le 38ème du nom cette année. Un autre événement automobile vient de voir le jour.

Le 10 juin, une quinzaine de vieilles voitures s'étaient données rendez-vous la place de la mairie. Bichonnées par leurs propriétaires, elles ont musardé sur les petites routes de notre contrée pour découvrir les communes de Rancon et son temple bouddhiste, la salle de concerts de la ferme de Villefavard.

A l'heure des véhicules électriques, ces vieilles dames ont toutes une histoire à nous raconter :

### **Aronde : (1951-1963)**

*Le premier propriétaire de cette Simca fut un des fils Vignaud du Beauvert, commune de Dompierre-les-Eglises, il en profita peu.*

*Militaire pendant le conflit algérien son propriétaire Georges-Jean VIGNAUD Sergent Major au 93ème Régiment d'Infanterie a été tué à Souk-El-Khemis en Grande Kabylie le 27 août 1957, sa Jeep ayant sauté sur une mine. Il avait 27 ans. Une stèle est érigée dans sa commune de naissance à Droux.*

*André Bordey en est aujourd'hui le propriétaire.*



### **Citroën M 35 : (1969-1971)**

*Ce véhicule dérivé de l'Ami 8 et appartenant à Mr. Lachaise fut un accident industriel pour la marque aux chevrons : esthétiquement moche, commercialisée à un tarif déraisonnable, peu fiable car animée par un moteur rotatif Wankel de 49 ch DIN et d'une suspension hydropneumatique. Elle fut construite à 267 exemplaires en trois ans. Aujourd'hui une trentaine d'exemplaires subsistent.*

## RALLYE DE SAINT - SORNIN - LEULAC 1 et 2 Juillet 2023



Le 38<sup>ème</sup> Rallye a pu se dérouler une nouvelle fois dans de bonnes conditions et ce malgré une météo inquiétante jusqu'au samedi matin.

Le spectacle a été de qualité une fois de plus grâce à toute l'équipe de bénévoles qui doivent être remerciés pour leur investissement total du vendredi au dimanche soir.

Un grand merci également au service technique qui font toujours un gros travail de préparation les jours précédents et le lendemain de l'épreuve.

Sur le plan sportif Julien MARTY a été intouchable pour sa première participation en remportant les quatre spéciales .

Derrière lui, Philippe RAGEAU débutant sur sa Skoda Fabia R5 a devancé Charles-Arthur MULLER déjà sur le podium l'an passé .



*Marty Julien sur Citroën DS3*



*Le podium*

## VIE SCOLAIRE

### La fresque...

Maîtresse Delphine souhaitait mettre un peu de couleur sur les murs de l'école...

Elle a monté un projet artistique pour ses élèves de grande section et CP du RPI de

St Sornin Leulac et St Amand Magnazeix. une grande partie de l'année scolaire lui a été consacrée



Dans un premier temps, il a fallu trouver un thème et celui trouvé par les enfants était d'actualité et a conduit à toute une réflexion : l'eau ou son manque, les conséquences sur l'environnement et les animaux, ceci dans différentes régions de la terre jusque tout près de chez nous.

Ils ont été accompagnés dans ce projet par un graffeur Florent Le Roux de son nom d'artiste Baloor87 qui s'est retrouvé dans ses valeurs car pour lui " il est important de faire sens avec la peinture", les enfants étant "acteurs et porteurs de leur projet".

Florent les a guidés et a apporté la touche finale, écrits et mis en relief propres au muralisme.

C'était la première fois qu'il travaillait avec des jeunes enfants et il a dû s'adapter aux petites mains en oubliant les bombes.

Il a fallu d'abord comprendre la notion des couleurs en faisant des mélanges à l'aide des couleurs primaires.

Après toute une réflexion en classe sur la fonte des glaces, la déforestation, la sécheresse... et des esquisses sur papier, les dernières semaines ont été consacrées à la peinture sur les murs de la cour et le résultat est impressionnant.

Lors de l'inauguration en cette fin d'année les enfants ont pu présenter leurs œuvres en 4 tableaux à leurs familles.

Au fil de l'eau, les animaux observent les dégâts occasionnés par l'homme sur leur habitat.

Ce projet a pu voir le jour grâce aux aides de la DRAC ainsi qu'au soutien du RDPE (Rassemblement des parents élèves).





### Envie de vous investir en tant que bénévole ?

**Cette annonce est faite pour vous !!!**

Depuis l'année dernière, la collectivité a décidé de diversifier les activités de la garderie en proposant aux enfants des temps de lecture, d'échanges et des ateliers définis en fonction des appétences de chacun.

Les enfants qui en bénéficient sont prioritairement les plus petits, permettant ainsi à l'ATSEM responsable de la garderie de consacrer davantage de temps pour l'aide aux devoirs des plus grands.

**Les personnes volontaires qui souhaitent se mobiliser, le seront 1 fois par semaine de 16 h 45 à 18 h 00.**

Il n'est pas nécessaire d'avoir des expériences dans l'accompagnement de groupes d'enfants.

Il vous suffit d'avoir un peu de temps à donner et une volonté de vous intégrer dans cette démarche.

Vous serez épaulés par la responsable de la garderie et profiterez de l'expérience des bénévoles qui nous ont accompagnés tout au long de l'année écoulée.

Vous pouvez vous signaler dès à présent auprès de la Mairie qui vous donnera de plus amples informations si nécessaire.

Les bénévoles volontaires devront être connus pour la rentrée de septembre alors n'hésitez plus lancez-vous ...



## Etat civil

### Décès



*Pas de décès dans la commune depuis la dernière parution du bulletin de mars 2023.*

### Naissance



le 13 mai 2023 **Mélynda Sulpice** à Montulat

*Nos sincères félicitations*

## STATION SERVICE



La station-service est opérationnelle. Un totem annonce la tarification des carburants. Prochainement il va être surélevé par rapport au niveau de la chaussée. La fréquentation par les automobilistes est satisfaisante, 27 400 litres de produits ont été délivrés en juin. (9000 litres en décembre 2022)

## CENTRALE SOLAIRE LACOUR



La centrale solaire située à Lacour sur la commune de Saint-Sornin-Leulac inaugurée en présence Mr THIBAUL -VEYSSIERE-POMOT Directeur zone grand ouest d'EDF, Mme BROUILLE Vice Présidente du Conseil Régional, Mr RUMEAU Président de la COM COM est entrée en fonctionnement dès ce mois de juillet. Le projet lancé en 2016 a été porté par la communauté de communes Gartempe Saint Pardoux avec EDF Renouvelables. Elle démontre que le nord de la Haute-Vienne n'est pas à la traîne en matière de transition écologique et s'inscrit dans une dynamique économique pour les territoires ruraux. Un suivi environnemental a permis d'éviter des zones sensibles (haies, fossés et zone humide) et le calendrier de construction a respecté les périodes de reproduction des espèces présentes. Le suivi environnemental de la faune et de la flore se poursuivra pendant les 30 ans d'exploitation, accompagné d'un écopâturage ovin. La construction de la centrale a mobilisé une entreprise locale de La Souterraine Migliori et la construction, la maintenance et l'exploitation sont assurées par l'antenne de Limoges de Luxel. Quelques chiffres: surface de la centrale 5,5 hectares, 6650 panneaux solaires, 3,75 Mwc de puissance totale, 1850 habitants (y compris chauffage), soit 35% de la population de la COMCOM.

## Le 2 et 3 septembre



### *La fête de la rentrée arrive à grand pas !*

Comme l'année précédente, nous organisons cette manifestation sur **2 jours**, nous vous donnons un avant goût pour réserver votre week-end à Saint Sornin Leulac

### Au programme le **SAMEDI** sur la place

#### Après midi

**Concours de Pétanque**  
**Structure gonflable**  
**Tir à la carabine etc..**



#### Le soir

**Nous vous proposons un repas sous forme de plateaux repas, et de sandwichs avec les marchands locaux** ( ferme de Champagnac, Charcuterie Myriam Duqueroix...) sur réservation .

#### Animation

**Feu d'artifice** sur le stade municipal



### Au programme le **DIMANCHE** sur la place

#### Vide Grenier

#### Maquillage enfants et adultes

#### Atelier découverte par Agnès Dessin

#### Tir à la carabine



Nous comptons sur votre présence pour nous aider à continuer à dynamiser notre village ! **Réservations** : **06 26 06 53 62** ou **06 32 46 50 28**



A noter également repas au mois de novembre à la salle des fêtes.

## ASSOCIATION POUR LA CONTINUITÉ DE LA ROUTE CENTRE-EUROPE-ATLANTIQUE (A.P.C. R.C.E.A.)

En 2021, année marquée par la Covid 19, une circulation moindre de camions, 3 millions de véhicules ont emprunté la RN 145 dont 1,3 millions de poids lourds, soit 41 %, ce qui représente une moyenne calculée journalière de 8 433 véhicules dont 3 471 camions.

**La RN 145 accueille 22 % de plus de camions que la RN 141 et 3 fois plus que la RN 147.**

Les chiffres 2022 seraient voisins des 10000 véhicules jours dont plus de 4500 poids lourds.

Depuis trois ans, notre commune participe à un comité de pilotage RN 145, dirigé par la Sous-Préfète de Bellac avec la DDT et la DIRCO.

Cinq radars devraient être opérationnels fin 2023 : trois fixes et deux de chantiers. Une voiture et une moto banalisées renforceront le dispositif.

Depuis l'été 2022, les camions ont interdiction absolue de doubler sur ce tronçon de 27 km, malgré cela de très nombreuses infractions sont constatées. Les camions se doublent dans la traversée du bourg sans être sanctionnés. Ils échappent également aux verbalisations faute d'accord entre la France et leur pays d'immatriculation.

Une étude de sécurité (SURE) est en cours concernant la RN 145 et le diagnostic sera divulgué prochainement.

Le dossier départemental des risques majeurs établi par la Préfecture de la Haute-Vienne (édition 2022) recense pour les 7 communes traversées entre Bellac et La Croisière le même risque majeur : le transport des matières dangereuses.

Notre demande de les dévier a été refusée par la préfecture.

D'autres demandes à savoir l'installation de panneaux lumineux pour ralentir et créer une zone 30 km /h dans le bourg, la création d'un effet de rétrécissement visuel, la mise en place de bandes rugueuses, ou de ralentisseurs ont également été refusés.

Des incivilités sont constatées sur la route et les aires de stationnement (dépôts d'ordures sauvages, les clôtures sectionnées volontairement, etc.),

Face aux déchets et la dégradation de la chaussée sur le délaissé nord de Saint-Sornin-Leulac dont la COMCOM Gartempe Saint-Pardoux est gestionnaire, et, en l'absence d'un accord avec la Dirco et la Préfecture, la COM COM a été contrainte de fermer cette aire de repos par un rétrécissement et un sens unique.

Nous déplorons les carences de l'Etat concernant l'aménagement de parkings assurant hygiène et sécurité des chauffeurs, permettant les contrôles et la régulation du trafic si besoin.

Au vu de l'augmentation du trafic et constatant que :

- la RN 145 fait partie de la RCEA, même si par le passé certains souhaitaient la dévier par Limoges.
- il est impossible de dévier les camions.
- la situation ne va qu'empirer.
- le trafic ne correspond plus aux structures actuelles (2 x 1 voie).
- le développement économique du nord de la Haute-Vienne et du Limousin dépend de cet axe.
- l'actuelle RN 145 est d'intérêt national reconnue dans la traversée Est-Ouest de la France mais aussi d'un intérêt européen indéniable, de par la fréquentation des poids lourds étrangers.
- une catastrophe peut arriver à tout moment en raison des transports de matières dangereuses (TMD).

# Vie associative

Toutes les communes de Bellac à La Croisière ont créé cette association pour défendre les intérêts des riverains et des usagers de la RN 145 le 17 avril 2023.

## Nos revendications :

- **Le passage de l'axe en 2x2 voies est demandé par l'ensemble des élus.**

Dans cette attente, les élus exigent des aménagements urgents sur l'actuelle RN 145 afin d'assurer la sécurité de nos concitoyens et le développement économique du nord Haute-Vienne :

- Création de deux aires de repos pour les poids lourds.
- Création de zones de dépassement.
- Création de « tourne à gauche ».
- Création d'aménagements pour les entreprises industrielles et agricoles.
- Que le produit des amendes sur ce tronçon serve à l'amélioration de la sécurité
- Que l'Etat consente une dotation spéciale pour les communes concernées afin de les aider à supporter le surcoût du trafic de la nationale 145 (nettoyage, toilettes publiques, traitement des ordures, des déchets...), et d'atténuer les nuisances pour tous les riverains (mur anti-bruit et triple vitrage subventionnés ...).
- Une étude sur la pollution dans la traversée de Saint Sornin Leulac, chose que nous attendons depuis deux ans (Atmo)
- L'interdiction des matières dangereuses dans la traversée du bourg.
- La création d'une zone 30 km/h dans le bourg de Saint Sornin Leulac pour la sécurité des habitants et la diminution de la pollution.

***Nos revendications ne sont pas exhaustives mais elles doivent améliorer la sécurité de tous. Si la RN 145 interpelle beaucoup à Saint-Sornin-leulac, sachez que notre responsabilité nous oblige...et notre détermination va faire bouger les lignes si vous nous soutenez.***

***Si vous souhaitez soutenir notre association vous pouvez contacter un membre du conseil d'administration ou un membre actif qui vous donnera toutes les informations et vous remettra une carte d'adhérent.***

**La cotisation est de 5 € minimum par personne**

## ASSOCIATION POUR LA CONTINUITE DE LA R.C.E.A.



► Carte d'adhérent 2023

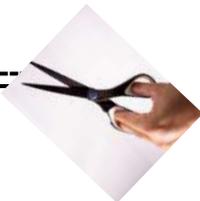
► Mme/Mr: \_\_\_\_\_  
► Commune: \_\_\_\_\_  
► Code postal: \_\_\_\_\_  
► Mail: \_\_\_\_\_  
► Tel: \_\_\_\_\_  
► Montant: \_\_\_\_\_

Signatures:

Adhérent

Association

4, rue de l'ancien abreuvoir 87290 St Sornin Leulac  
mail: [jl.thibaud@gmail.com](mailto:jl.thibaud@gmail.com) ; Tel: 06 70 51 09 70



**A compléter  
et  
envoyer  
en cas  
d'adhésion à  
Mr Thibaud**

## Les membres du bureau de la A.P.C.R.C.E.A.

Président :	Jean-Louis Thibaud	2 ème Adjoint à St-Sornin-Leulac.
Vice-présidents :	Patrice Mirguet	Maire de St-Amand Magnazeix.
	Didier Pinel	Maire de St-Sornin-Leulac.
	Xavier Guibert	Maire de Magnac Laval.
	François Causse	4 ème Adjoint à St-Sornin-Leulac.
Trésorier :	Gérard Rumeau	Président de la com-com Gartempe St Pardoux, Maire de Chateauponsac
Trésorière adjointe :	Madeleine Saillard	Mairesse de Droux.
Secrétaire :	Philippe Guibert	Maire de Dompierre-les-Eglises.
Secrétaire Adjoint :	Claude Peyronnet	Maire de Bellac.

### Les autres membres du conseil d'administration :

Amandine Sellès	Conseillère départementale,
Alain Jouhanny	Conseiller départemental,
Michel Germaneau	1er Adjoint à Châteauponsac ,
Odile Berger	Mairesse de St Hilaire-la-treille,
Francine Barreau	1ère Adjointe à Villefavard,
Marie Blanche Fabre-Lenoble	Adjointe à Droux ,
Michel Cressac	Maire de Rancon,
André Maury	1er Adjoint de Magnac-Laval,
Ludovic Dubois	1er Adjoint de St Sornin Leulac.

**Et des dizaines de membres de toutes les communes qui nous rejoignent .  
Faites circuler l'information autour de vous et de vos proches.**

### Nos coordonnées :

**Association pour la continuité de la Route Centre-Europe-Atlantique**  
**Mairie de Saint-Sornin-Leulac**  
**4,rue de l'ancien abreuvoir**  
**87290 SAINT-SORNIN-LEULAC**  
**mail : [mairie.st-sornin-leulac@wanadoo.fr](mailto:mairie.st-sornin-leulac@wanadoo.fr)**

**ou**

**Contacts : Jean-Louis Thibaud - tél : 06 70 51 09 70**  
**Mail : [jl.thibaud@gmail.com](mailto:jl.thibaud@gmail.com)**

**François Causse - tél : 06 88 89 58 00**  
**Mail : [francoiscausse@orange.fr](mailto:francoiscausse@orange.fr)**

## LE RASSEMBLEMENT DES PARENTS D'ÉLÈVES DE SAINT-SORNIN-LEULAC ET SAINT-AMAND-MAGNAZEIX (R.D.P.E.)

Au cours de cette année scolaire qui s'est achevée, le RDPE avait une fois de plus à cœur de contribuer au bien être des enfants du sein du RPI mais aussi de créer du lien entre les familles en dehors du temps scolaire.

Malgré un effectif réduit du fait du très faible nombre de bénévoles, plusieurs actions ont été réalisées :

- Concours de logo « Dessine ton école ». Le dessin gagnant a été imprimé sur des gobelets réutilisables et est désormais utilisé comme logo de l'association ;
- Pour Noël : la venue du père Noël, des cadeaux pour les deux écoles du RPI, des chocolats pour les enfants/maitresses/atsem/cantinières ;
- La participation financière aux sorties scolaires des trois classes.
- Vente de brioches pour financer une partie de l'achat du matériel nécessaire à la réalisation de la fresque dans la cours de récréation de l'école de Saint Sornin Leulac.
- Achat d'un dictionnaire pour chaque enfant de CM2 afin de l'accompagner dans son passage au collège et d'un livre documentaire pour les enfants de CP afin qu'ils gardent un souvenir de l'école de Saint Sornin Leulac ;
- Vente de sacs isothermes personnalisés avec les dessins des enfants sur une thématique en lien avec les projets pédagogiques. Les enfants de la MAM ont été associés au projet, faisant ainsi du lien avec les plus petits et une autre association.
- Financement d'un spectacle de fin d'année pour tous les élèves du RPI : Spectacul'Air présenté par l'association Récréascience, spectacle de vulgarisation scientifique permettant aux enfants de visualiser les différentes propriétés de l'air grâce à l'usage d'Azote Liquide et d'Hélium. Ce fut un grand succès car les enfants ont adoré le spectacle.

Malheureusement certaines manifestations annoncées en début d'année n'ont pas pu avoir lieu :

Initiation à la Zumba : à cause du très faible nombre d'inscrits (moins de 10 inscrits)

Randonnée gourmande : une réunion avec le nouveau comité d'animation de Saint Amand Magnazeix pour discuter du projet a permis de mettre en évidence l'absence de chemin de randonnée sur nos deux communes rendant difficile l'organisation d'une telle manifestation.

Après-midi Boom Carnaval : annulé au profit de la fête des enfants.

En revanche, certaines actions non prévues en début d'année ont pu être réalisées en cours d'année :

- Fabrication de mignardises de Noël et de décorations par des enfants volontaires. Nous avons eu une vingtaine de participants dont des petits encore scolarisés à Châteauponsac et des grands déjà au collège. Un goûter a été offert à chacun d'eux. Ces réalisations ont pu être exposées et vendues au marché de Noël organisé à la Saumagne (Saint Maurice la Souterraine) par Cécile Boudet (maman d'un enfant en CM2 et fille de l'ancienne institutrice de Saint Sornin Leulac) où le RDPE tenait un stand.
- Vente de thé, chocolat, mignardises en fin d'année.
- Abonnement à la Ludothèque-Cité des jeux à Limoges : location de jeux en bois pour la fête des enfants. L'abonnement étant valable de date à date (soit jusqu'au 15 juin 2024), l'objectif est de permettre aux associations et écoles de pouvoir emprunter des jeux au nom du RDPE sans avoir à repayer la cotisation (1.5 €/jeux pour 3 semaines ou 5€/grand jeux en bois pour 1 semaine).

Financement des boissons pour l'inauguration de la fresque dans la cour de récréation de l'école de Saint Sornin Leulac.

# Vie associative

- Fête des enfants : la dernière édition remontait à 2019, avant le Covid. Réalisée en collaboration avec le comité d'animation de Saint Sornin Leulac, plus de 70 enfants étaient présents. De nombreuses activités étaient proposées avec des initiations et découvertes de sports (judo, rugby, tir à l'arc ou à la carabine etc).

Les plus jeunes découvraient le Chamboule tout, les fléchettes, le dessin. L'âne Séraphin était venu spécialement de Saint-Maurice-la-Souterraine pour promener les Tout-petits. Deux parcours thématiques proposés pour inciter les enfants à découvrir toutes les activités (3-5 ans et plus de 5 ans). La journée s'est achevée par une soirée Auberge espagnole.

## Quelques images de nos actions...

### Le spectacle de fin d'année : Spectacul'Air



# Vie associative

## La fête des enfants du 17 juin ...



*chamboule-tout*



*Balade en calèche*



*initiation au rugby*



*Atelier dessin*



*Initiation judo*



*Tir aux fléchettes*



*slackline*



*Tir à l'arc*



*Tir à la carabine*

Ainsi s'achève notre année...

Le RDPE prend un petit moment de répit mais a d'ores et déjà hâte de vous présenter de nombreux autres projets dès la rentrée prochaine.

Une question ? Une remarque ? Vous pouvez nous contacter :

- Par mail : [rdpe.slsam@gmail.com](mailto:rdpe.slsam@gmail.com)
- Sur Facebook : « RDPE St Sornin St Amand »



Bonnes vacances à tous!!!  
Les membres du RDPE

## ASSOCIATION DE CHASSE

### AICA LA GARENNE SAINT SORNIN LEULAC / SAINT PRIEST LE BETOUX

Une saison s'achève et une nouvelle va débiter. Suite à l'assemblée générale du 23/06/2023, un nouveau conseil d'administration a été élu. Notre nouvelle équipe, rajeunie et féminisée, a à cœur de vivre et partager sa passion. La chasse, qui connaît de nombreux réfractaires, est avant tout une activité physique passionnante où la connaissance des animaux et de leur biotope est essentielle. Il est important de réaliser des prélèvements, de manière sécurisée, afin de conserver les populations (éviter les épizooties et zoonoses) tout en protégeant les cultures agricoles, qui sont au cœur de l'économie de notre commune. Nous avons plusieurs idées pour redynamiser notre association et tenterons d'en réaliser certaines dès cette année. Venez nous rejoindre pour cette nouvelle saison, on vous accueillera avec plaisir

Composition du conseil d'administration	
Présidente	Sara Feyt-Laudinet
Vice-Président	Alexandre Pingaud
Secrétaire	Alexandra Ricard
Secrétaire suppléant	Bill Ricard
Trésorier	Daniel Delerue
Trésorier suppléant	Stéphane Lavalette

Bilan prélèvement saison 22/23	
Chevreaux	43
Cerf	1
Sangliers	
- Bêtes noires	6
- Bêtes rousses	13

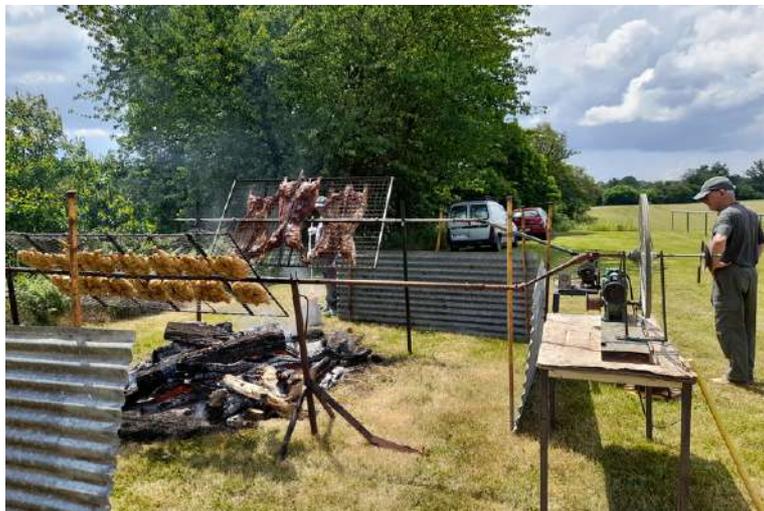
**Vente de cartes : 18 août 19h30 - 8 septembre 19h30  
à la cabane de chasse - 3 av de la Promenade.**

La présidente,  
Sara Feyt-Laudinet

*Vous pouvez tenter de passer le permis à 0€, opération de la FDC87, en appelant le 05.55.01.39.00.*



## FOOTBALL CLUB SAINT-SORNIN-LEULAC



*Serge Chaput maître rôtiisseur*



*La découpe*



*Le repas*

Plein succès pour le méchoui organisé par notre club de football. 150 convives se sont retrouvés au stade pour cet événement annuel.

Pour régaler les papilles, la broche a accueilli trois moutons et une quinzaine de volailles.

Deux maîtres rôtiisseurs, Serge et Gérard, surveillaient de près la cuisson, la découpe était assurée par Carole et Gaétan.

La fête s'est prolongée par des chants et des danses avec l'orchestre «Les Petits Terribles».

Merci aux 25 bénévoles qui ont assuré le service et à l'année prochaine.

(Reportage photos Sophie SANSON)

# Vie associative

Le 27 mai dernier.....

## Association Sport Vélo Pays Basse Marche (S.V.P.B.M.)

### CYCLISME : COURSE UFOLEP

Organisée par Sport Vélo Pays de Basse Marche, **124 coureurs** ont pris le départ de cette épreuve qui se déroulait sur notre commune.

La chaleur a rendu la course difficile.

Quatre catégories s'affrontaient sur un parcours accidenté de 12,5 km.

#### 1ère catégorie :

- 1 N. Bastien (Association Cycliste Minerva Oil)  
2 C. Caillon (ROC Cyclo) – 3 A. Bigouret (Vélo Club Gouzon)

#### 2° catégorie :

- 1 D. Javerliat (Cyclo Club Beauvallet)  
2 E. Monjoffre (ROC Cyclo) – 3 D. Sanchez (VTT Limoges Club)

#### 3° catégorie :

- 1 B. Lisiecki (Cercle Cycliste Mainsat)  
2 R. Chadozeau (Section Ufolep Cycle Poitevin) – R. Sanchez (UC Condat)

#### 4° catégorie :

- 1 JP. Giraud (Association Cyclo Jarnac) – JF. Carbain (AS Saint-Junien) –  
3 JF. Bezelga ( Amicale Cycliste de Verneuil)



## Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (A.P.P.M.A.)

**22 jeunes pêcheurs se sont retrouvés sur le plan d'eau de Saint-Sornin pour un concours de pêche organisée par l'A.P.P.M.A..** Cette épreuve s'adressait à 3 catégories :

**Catégorie Juniors :** (15 à 18 ans) **1** participant.

1° DEMERY Louis : 5550 points

**Poids total des prises : 5 kg 550**

**Catégorie Cadets :** (11 à 14 ans) **5** participants.

1° ROUFFIGNAC Timéo : 5970 points

2° MORGAT Estéban : 4580 points

3° BARATAUD Noélie : 1880 points

4° MARTIN Timéo : 1910 points

5° BERGER Maylone : 850 points

**Poids total des prises : 15 kg 190**

**Catégorie Minimes :** (6 à 10 ans) **16** participants.

1° PRADEAU Eva : 7630 points

2° PAILLIER Yann : 5409 points

3° LEROI Lucas : 3082 points

4° PINAUD Louis : 2060 points

5° CHALIFOUR Clémence : 1630 points

6° CHENAY Lucie : 1220 points

7° CHALIFOUR Timéo : 1100 points

8° RIGAUD Aaron : 1005 points

9° LEGAUD Lucas : 900 points

10° KERRINCK Leina : 870 points

**Poids total des prises : 28 kg 956**



**Pour information les cartes de pêche sont en vente à la Mairie aux heures d'ouverture**



## Nos ressources en eau ...

Même si les pluies du mois de juin ont été conformes aux normales, elles n'ont pas permis de résorber le déficit accumulé depuis le début de l'année. Les épisodes de chaleur successifs assèchent les sols et abaissent les ressources en eau.

A ce jour, il existe quatre niveaux de gravité qui peuvent selon la situation amener la Préfecture à prendre des arrêtés de limitations ou d'interdictions d'utilisation des ressources en eau.

### DÉFINITION DES NIVEAUX DE GRAVITE

**Niveau de vigilance** : il déclenche des mesures de communication et de sensibilisation du grand public et des professionnels, dès que la tendance hydrologique laisse pressentir un risque de crise à court ou moyen terme et que la situation est susceptible de s'aggraver en l'absence de pluies significatives dans les semaines ou mois à venir.

**Niveau d'alerte** : la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement des milieux n'est plus assurée, les premières mesures de restriction des usages de l'eau sont mises en place.

**Niveau d'alerte renforcée** : tous les prélèvements ne peuvent plus être simultanément satisfaits, cette situation conduit au renforcement substantiel des mesures de restriction des usages ; afin de ne pas atteindre le niveau de crise.

**Niveau de crise** : il est motivé par la nécessité de réserver la ressource pour l'alimentation en eau potable des populations, pour les usages en lien avec la santé, la salubrité publique, la sécurité civile, la sécurité des installations industrielles, l'abreuvement des animaux et de préserver les fonctions biologiques des cours d'eau

La situation se dégradant la préfecture a émis un arrêté fixant la **zone d'alerte renforcée (niveau 3) pour notre commune le 27 juillet**

Cet arrêté précise les interdits d'usage de l'eau suivant ( voir tableau)

# Ecologie & Environnement

Usage	Alerte renforcée
Arrosage des pelouses, massifs fleuris.	Interdiction
Arrosage des jardins potagers.	interdit de 8 h à 20 h
Arrosage en jardinerie (activité professionnelle commerciale)	interdit de 13h à 20h
Arrosage des espaces verts.	Interdiction sauf plantations, arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 1 an en dehors de 8 h à 20 h
Remplissage et vidange de piscines privées (de plus d'1m3)	Interdiction de remplissage sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant le seuil de vigilance.
Piscines ouvertes au public.	Vidange soumise à autorisation auprès de l'ARS et du gestionnaire de l'alimentation en eau potable
Alimentation en eau potable (usages prioritaires : santé, salubrité, sécurité civile)	pas de limitation sauf arrêté municipal spécifique
Lavage de véhicules par des professionnels	Interdiction sauf avec du matériel haute pression ou avec un système équipé d'un système de recyclage de l'eau et sauf impératif sanitaire
Lavage de véhicules chez les particuliers.	interdit
Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées.	interdit sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel
Alimentation des fontaines publiques et privées d'ornement.	L'alimentation des fontaines publiques et privées en circuit ouvert est interdite.

Usage	Alerte renforcée
Arrosage des terrains de sport.	Interdit entre 8 h à 20 h
Arrosage de golfs (conformément à l'accord cadre golf et environnement 2019-2024)	interdit sauf greens
Exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).	Les opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrices d'eaux polluées sont reportées (exemple d'opération de nettoyage grande eau) sauf impératif sanitaire ou lié à la sécurité publique. Si APC : se référer aux dispositions spécifiques relatives à la gestion de la ressource en eau prévues dans leurs autorisations administratives.
Manœuvre de vannes des seuils et barrages	interdit sauf autorisations particulières (soutien d'étiage ...)
Remplissage et vidanges des plans d'eau hors retenues hydroélectriques EDF	Interdit
Irrigation par aspersion des cultures (sauf prélèvements à partir de retenues de stockage déconnectées du réseau hydrographique en période d'étiage).	Interdiction d'irriguer entre 8h et 20h.
Irrigation des cultures par système d'irrigation localisée (ex : goutte à goutte, micro-aspersion), (sauf prélèvements à partir de retenues de stockage déconnectées du réseau hydrographique en période d'étiage).	Pas de limitation sauf arrêté spécifique
Abreuvement des animaux.	Pas de limitation sauf arrêté spécifique
Alimentation en eau potable (usages prioritaires : santé, salubrité, sécurité civile)	Pas de limitation sauf arrêté municipal spécifique
Travaux en cours d'eau	Report des travaux sauf : situation d'assec total, sécurité, restauration ou renaturation de cours d'eau, déclaration au service police de l'eau de la DDT
Autres prélèvements dans le milieu naturel	Interdiction.
Rejets issus de travaux dans les stations d'épuration (lavage de bassins...)	Interdiction.
Pêches scientifiques	Sensibiliser les bureaux d'études aux règles de bon usage de l'eau.

Pour plus de précisions vous trouverez cet arrêté préfectoral signé du 27 juillet 2023 sur :  
<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse-en-Haute-Vienne-Arretes-prefectoraux-2023>



## Feux de plein air: un nouvel arrêté réglementant les feux de plein air en Haute-Vienne

Annexe 2 – Tableau de synthèse des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2023-SIDPC-013

Types d'usage du feu	Procédure	Conditions / restrictions
Brûlage des déchets verts ménagers : principe d'interdiction (article 2)	/	Interdit toute l'année
Brûlage de végétaux sur pied (« écobuage ») (article 10)	/	Interdit toute l'année, sauf dérogation expresse (voir ci-dessous)
Lâcher de lanternes célestes ou assimilés (article 11)	/	Interdit toute l'année
Brûlage des déchets verts agricoles et forestiers (article 3)	Non concernés par l'interdiction de brûlage des déchets verts ménagers	<b>Horaires de brûlage (article 5) :</b> - de 10h à 16h30 de mars à novembre - de 11h à 15h30 de décembre à février <b>Interdit si épisode de pollution de l'air (article 5).</b> <b>Dans les zones boisées et leurs abords (articles 8 et 9) :</b> - Interdit toute l'année sauf pour les propriétaires des terrains concernés et les occupants du chef du propriétaire
Brûlage des déchets verts pouvant donner lieu à dérogation		- Entre le 15 mars et le 15 octobre : interdit à tous, y compris pour les propriétaires et occupants du chef du propriétaire (interdiction ne s'appliquant pas aux habitations et jardins attenants) - Hors période du 15 mars au 15 octobre : interdit si risque feu de forêt « sévère » ou supérieur (article 9) Appeler le jour-même la mairie ou la préfecture pour prendre connaissance du niveau de risque en cours
1) Résidus de cultures (article 4.1 - cf article D. 615-47 du code rural)	Demande d'autorisation Service instructeur : préfet (DDT) L'absence de réponse sous 20 jours vaut refus	
2) Déchets verts parasités ou malades (article 4.2)	Demande d'autorisation Service instructeur : préfet (DDT) après avis de la DRAAF L'absence de réponse sous 20 jours vaut refus	

Annexe 2 – Tableau de synthèse des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2023-SIDPC-013

Types d'usage du feu	Procédure	Conditions / restrictions
Feux festifs et de loisirs (hors feux de camps) (article 6) - feux de Saint Jean, feux de joie... ; - barbecue, méchouis...	Non concernés par l'interdiction de brûlage des déchets verts ménagers	<b>Feux autorisés dans les limites des articles 8, 9, 12 et 13</b> <b>Dans les zones boisées et leurs abords (articles 8 et 9) :</b> - Interdit toute l'année sauf pour les propriétaires des terrains concernés et les occupants du chef du propriétaire - Entre le 15 mars et le 15 octobre : interdit à tous, y compris pour les propriétaires et occupants du chef du propriétaire (interdiction ne s'appliquant pas aux habitations et jardins attenants) - Hors période du 15 mars au 15 octobre : interdit si risque feu de forêt « sévère » ou supérieur (article 9) Appeler le jour-même la mairie ou la préfecture pour prendre connaissance du niveau de risque en cours
Feux de camps (articles 6 et 9)	- Demande d'autorisation au maire 10 jours avant le feu - Le jour même, demande de confirmation auprès de la mairie ou de la préfecture pour tenir compte du risque feu de forêt	Interdit si risque feu de forêt « sévère » ou supérieur (article 9) Appeler le jour même la mairie ou la préfecture pour prendre connaissance du niveau de risque en cours Respect strict des précautions d'usage du feu (annexe 1)
Feux de protection des cultures contre le gel (article 7)	Information du maire de la commune et des pompiers avant toute mise à feu	Brûlages autorisés à titre exceptionnel sur la période du 1er mars au 15 mai, suivant conditions énoncées à l'article 7 (+ annexe 1)
Brûlages de végétaux sur pieds (écobuage) : dérogation (article 10)	Demande de dérogation au moins 20 jours avant le brûlage, auprès de la DDT, qui instruit sur avis OFB. L'absence de réponse sous 20 jours vaut refus	Pas de dérogation pour un brûlage demandé pour la période du 15 mars au 15 octobre. Mise en œuvre exclue si le niveau de risque feu de forêt est supérieur ou égal à « sévère » Mise en œuvre sous réserve des articles 5, 12 et 13
Tout emploi du feu (si risque exceptionnel d'incendie) (article 12)	/	En cas de risque exceptionnel d'incendie, sur arrêté préfectoral, interdiction sur l'ensemble du département de tous types de feux, y compris les feux d'artifices ou spectacles pyrotechniques Dispositions pouvant être accompagnées d'interdiction d'accès aux massifs forestiers

Pour plus de précisions, merci de prendre connaissance de l'Arrêté n° 2023 - SIDPC - 013 du 28 juin 2023 portant réglementation des feux de plein air et des feux de déchets verts dans le département de la Haute-Vienne disponible sur le site internet de la préfecture:

<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-de-la-population/Protection-civile-et-gestion-des-risques/Prevention-des-risques-de-la-vie-courante/Feux-de-plein-air-et-de-dechets-verts-Arrete-prefectoral>

## Comptage annuel des Grands Murins de l'église de Saint-Sornin-Leulac, juin 2023

Cela fait presque 20 ans que des aménagements spécifiques en faveur des chauves-souris ont été installés dans le clocher de l'église de Saint-Sornin-Leulac à l'initiative du Groupement Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL), du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) en accord avec la commune. Ces travaux visaient à permettre une bonne cohabitation entre les usages de l'église par les habitants et l'utilisation estivale des combles par une colonie de Grands Murins.

Cette espèce de chauve-souris s'installe chaque année au printemps et durant l'été sous les toits afin de se reproduire et de donner naissance à leur petit. Ces travaux ont consisté en la mise en place d'un système de récupération du guano dont le dépôt pouvait causer des dégâts au lambris de châtaignier couvrant la nef, par la pose de bâches pour rassembler leurs excréments dans des bacs récupérateurs qui sont vidés chaque année.

Le 20 juin dernier environ 210 Grands Murins ont été recensés sous les combles de l'église de Saint-Sornin-Leulac (cf. photos) par une chargée d'études du GMHL et l'animatrice du site Natura 2000 de la Vallée de la Gartempe et affluents au CEN Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit d'une des plus grandes colonies du nord Haute-Vienne.



### Comment protéger cette espèce ?

Pour protéger cette espèce autour de chez vous, il est essentiel de préserver ses habitats de chasse et ses gîtes hivernaux, à savoir :

- des boisements de feuillus, en cas de coupe de bois il est intéressant d'opter pour une gestion en futaie irrégulière et couvert continu,
- maintien du bocage et plantation/régénération de haies bocagères,
- conserver les prairies permanentes, riches en insectes,
- prendre en compte cette espèce lors des rénovations et mise en place d'éclairage des bâtiments accueillant des colonies de reproduction car peu de gîtes naturels existent en Limousin.

## DESCRIPTION

Le Grand Murin est l'une des chauves-souris les plus grandes d'Europe. Son corps mesure 67 à 84 mm, avec un avant-bras de 55 à 67 mm pour une envergure de 350 à 450 mm et un poids de 20 à 40 g. Ses membranes alaires sont marron chocolat, son museau et ses oreilles sont de couleur caramel à chair. Les oreilles de cette chauve-souris sont assez grandes (24 à 28 mm) et visibles en vol. Son pelage court et épais est brun clair sur son dos. Cela contraste nettement avec son ventre blanc. La ressemblance morphologique est grande avec le Petit Murin.

## BIOLOGIE ET ÉCOLOGIE

Le Grand Murin vit en basse et moyenne altitudes, généralement en contexte forestier subnaturel ou bocager avec bosquets.

L'activité de chasse se déroule principalement dans les forêts caducifoliées ou mixtes. Cependant, des suivis télémétriques et de nombreux relevés acoustiques ont montré une utilisation ponctuelle des prairies de fauche et des pâtures. Le rayon d'action peut s'étendre jusqu'à 25 km autour du gîte. Un individu exploite en une nuit une ou plusieurs zones, qui peuvent être séparées de plusieurs kilomètres.

Selon la zone géographique, les gîtes d'été peuvent être similaires ou très différents. Dans la partie méridionale de sa répartition et en zone karstique, le Grand Murin peut rester en cavité toute l'année. Plus au nord, les constructions humaines en dur depuis l'époque romaine ont certainement favorisé son expansion géographique, les colonies de mises bas se rassemblant dans les combles tranquilles de hauts bâtiments souvent couverts d'ardoise, meilleure conductrice de chaleur. Le Grand Murin est très fidèle à ses gîtes de mise bas, qui peuvent être partagés avec d'autres espèces, notamment le Murin à oreilles échancrées, le Minioptère de Schreibers ou le Grand Rhinolophe. Les mâles restent solitaires et utilisent des gîtes moins chauds : cavités, fissures de rochers, bâtiments, ponts et parfois nichoirs.

Les colonies de mises bas se forment courant mars et comptent plusieurs dizaines à centaines de femelles. Le taux de mise bas est d'environ 70 % et seules les femelles adultes de plus de 3 ans se reproduisent. Les jeunes naissent fin mai ou début juin. Si les conditions météorologiques sont mauvaises, le taux d'avortement des femelles et/ou de mortalité des juvéniles peut être important. Les

Le comportement typique du Grand Murin en chasse est un vol d'exploration lent sur les zones de sol dégagé en sous-bois ; les signaux sonar émis sont alors surtout utilisés pour localiser les obstacles à éviter. Cette espèce a une distance d'émission de 15 à 20 m, selon l'ouverture du milieu.

Il utilise également cette capacité pour chasser, principalement des insectes. Ceux-là sont généralement de taille moyenne et circulant sur le sol : Coléoptères (carabes, bousiers, etc.) et Orthoptères (grillons, courtilières, etc.), qu'il repère aux bruits de leurs déplacements ou à leurs chants et qu'il capture lors d'une courte pause au sol. Il chasse (de façon saisonnière) certains types de proies (hannetons, tipules, etc.) en poursuite aérienne, principalement en prairies ou en lisières arborées.

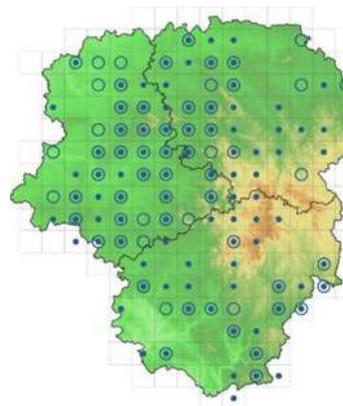
En hiver, le Grand Murin est principalement cavernicole. Il gîte à partir de septembre dans les grottes, les mines, les tunnels, les ponts, etc. et entre en léthargie vers octobre novembre. La température optimale des gîtes se situe entre 3 et 9°C avec une hygrométrie supérieure à 65 %. Les individus se suspendent aux parois ou aux voûtes pour hiberner, isolés, ou en essaims de quelques dizaines d'individus maximum. Parfois, ils se glissent dans les anfractuosités.

femelles rentrent 1 à 2 fois par nuit pour allaiter les jeunes qui volent à l'âge de 4 semaines et deviennent autonomes à partir de 9 semaines.

Les accouplements se déroulent de mi-août à mi-octobre.

Le Grand Murin est sédentaire, mais il est capable d'effectuer des déplacements sur plusieurs dizaines à centaines de kilomètres pour trouver les gîtes adéquats selon la saison, ou pour assurer la dispersion des jeunes (mâles surtout).

L'espérance de vie varie de 3 à 5 ans avec une mortalité juvénile de 90 % certaines années. La longévité dépasse la vingtaine d'années.



Répartition du Grand Murin en Limousin de 1990 à 1998 et de 2014 à 2020.

**Si vous voyez cette plante ARRACHEZ LA !!! FORTEMENT ALLERGISANTE**



**L'AMBROISIE, UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTÉ : CHACUN PEUT AGIR !**

L'ambrosie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu de santé publique qui requiert l'implication de tous.

**Que faire si j'en vois ?**

Sur ma propriété : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée** grâce à **SIGNALEMENT-AMBROISIE** :

 [www.signalement-ambrosie.fr](http://www.signalement-ambrosie.fr)

 L'application mobile Signalement-ambrosie

 email : [contact@signalement-ambrosie.fr](mailto:contact@signalement-ambrosie.fr)



**Un doute, une question sur cette plante !! Merci de contacter Mr Thibaud ou Stéphane Imbert ( les référents) 05 55 76 30 55**

## AVIAIRE ACCALMIE - ABAISSEMENT DU NIVEAU DE RISQUE

On note une amélioration de l'ensemble des indicateurs relatifs à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), et une décision d'abaisser **le niveau de risque de « modéré » à « négligeable » sur tout le territoire national a été prise par un arrêté ministériel du 07 juillet 2023**, ce qui permet de lever les mesures de restriction. Néanmoins, les mesures générales de biosécurité restent de mise et les zones réglementées conservent leurs mesures de prévention renforcée, jusqu'à la levée officielle de ces zones.

La situation sanitaire s'est stabilisée dans les élevages, le nombre de foyers a connu une forte décrue en juin avec seulement quelques foyers sporadiques observés en juin. Parmi les oiseaux captifs hors élevage, la situation s'est également stabilisée, puisqu'on ne recense que deux foyers en basse-cour depuis fin mai : un premier foyer confirmé le 13 juin dans le Gers (32) et un second à la Réunion (974), confirmé le 9 juillet. En parallèle, les détections du virus au sein de la faune sauvage ont également diminué sur la même période.

Entre le 1er août 2022 et le 10 juillet 2023, la France a recensé un total de 401 foyers confirmés en élevage.

L'allègement du niveau de risque entraîne les évolutions suivantes sur tout le territoire national :

- **l'obligation de mise à l'abri des oiseaux d'élevages est levée,**
- **les rassemblements de volailles sont autorisés,**
- **le bâchage des camions lors de transport de palmipèdes de plus de 3 jours n'est plus obligatoire,**
- **toutes les restrictions liées aux activités cynégétiques sont levées.**

Bien que la qualification du niveau de risque en « négligeable » permette de revenir à des mesures de biosécurité moins exigeantes que les mesures renforcées applicables lorsque le niveau de risque est « modéré » ou « élevé », il est rappelé à l'ensemble des acteurs de la filière et aux détenteurs particuliers qu'il reste nécessaire de faire preuve de vigilance et d'appliquer strictement ces mesures.

Les services de la DDETSPP se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.



## Maximum

1 Les Masgrimauds 87160 MAILHAC S/ BENAIZE

### PROCHAINS JOURS DE PASSAGE

**22 août - 14 novembre 2023**

(Inscription Mairie Jusqu'au Lundi précédant la collecte des encombrants).

**OCMOBILE**

- UN VÉHICULE ÉQUIPÉ D'UN MATÉRIEL DE HAUTE TECHNICITÉ
- UN LARGE CHOIX DE MONTURES OPTIQUES ET SOLAIRES

**DÉPLACEMENT OFFERT !**  
RENSEIGNEZ-VOUS SUR [OPTICAL-CENTER.COM](http://OPTICAL-CENTER.COM)

### PROCHAINES DATES DE PASSAGE DE L'OCMOBILE:

- **25 Août 2023**
- **15 Septembre 2023**

**PRENEZ RENDEZ-VOUS dès à présent au 06 81 01 67 21 .**  
Service gratuit !!

### Dons divers

#### A la cantine scolaire :

Salades, courgettes, concombres, oseille

Permanence  
d'accueil  
mobile  
du Secours  
Populaire en  
Haute-Vienne

**Solidaribus**  
À SAINT-SORNIN-LEULAC  
PARKING LE LONG DE LA  
N145 DEVANT LA MAIRIE



### PROCHAIN PASSAGE:

**17 Août 2023 à 15 h**

### Facturation eau et assainissement

Par délibération 2023-47, les élus n'ont pas souhaité procéder à une augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement en 2023.

En revanche, les modalités de facturation évoluent:

**Le forfait pour l'entretien et la mise à disposition du compteur d'eau sera désormais facturé en une seule fois (soit 65 euros) au cours du premier semestre et la facturation de la consommation d'eau et l'assainissement au cours du deuxième semestre après relevé des compteurs d'eau par les agents techniques.**

Pour la facturation du 1er semestre 2023, nous rencontrons actuellement quelques difficultés suite au changement de logiciel de facturation. Les factures vous parviendront probablement courant août.

Toutes nos excuses pour la gêne occasionnée.



# SAINT SORNIN LEULAC

## 2ème MARCHÉ FESTIF

Faites votre marché  
Mangez sur place !

PRODUITS  
LOCAUX

Fruits, Légumes  
Viande, Poisson  
Charcuterie, Miel,  
Frites, Nems  
Fromages, Café  
Glaces, Etc...



Pensez à amener  
vos couverts !!

## VENDREDI 4 Août

Place de la mairie à partir de 18 h

**MICKAËL  
GUILLET**

Venez tenter  
l'expérience !!!



**SPECTACLE**

GRATUIT

**HYPNOSE**

**MENTALISME**

**MAGIE**

# Carnet d'adresses

**POMPIERS: 18 GENDARMERIE: 17  
SAMU: 15 MEDECIN DE GARDE: 15**

## SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

**Pharmacie DOMENGER - 05 55 76 32 49**

Lundi au vendredi de 9h à 12h00 et de 14 h à 17h45

Samedi de 9h à 12h

**Infirmier libéral M. CONDON Pascal - 06 71 72 65 96**

**Mme AIRIAU Élodie - Ostéopathe- 06 78 80 29 49**

**Mme HAMMANN Magali- Praticienne en acupuncture et phytothérapie chinoise- 06 74 54 57 82**

**Croix rouge française - Châteauponsac - 05.55 76 31 91**

Infirmières et aides soignantes 24h/24

**Hôpital CHU - (standard services) 05 55 05 55 55**

**Clinique François Chenieux: 05 55 45 45 45**

**Centre Antipoison Bordeaux: 05 56 96 40 80**

**Enfance maltraitée: 119 - Enfants disparus: 116000**

**SOS Femmes - Violences conjugales: 39 19**

## SERVICES SOCIAUX

### Maison Assistante Maternelle

place des 3 tilleuls 87290 ST SORNIN LEULAC Tel: **06 26 06 53 62**

### Maison du département

3 bis place Ducoux 87290 CHATEAUPONSAC Tel: **05 55 76 30 53**

**Assistante sociale, puéricultrice (sur rdv)**

**Référente autonomie** le vendredi de 9 h à 12 h (sans rdv)

**Service de portage des repas à domicile – 05.55.76.30.55 ou 05.55.76.56.51**

## SERVICES ADMINISTRATIFS

**Mairie - 05 55 76 30 55**

Du lundi au vendredi et les samedis des semaines paires de 9h à 12h. Accueil apm sur RDV.

Mail : [mairie.st-sornin-leulac@wanadoo.fr](mailto:mairie.st-sornin-leulac@wanadoo.fr)

**Agence Postale Communale - 05 55.76.29.93**

Du lundi au vendredi de 14h à 17h.

**Trésorerie de Bessines - 05.55.76.00.78**

Du Lundi au Vendredi : de 9h à 12h.

**Sous-préfecture de Bellac – 05.55.60.92.50**

Lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

**Pôle emploi : 39.49**

## PHARMACIES DE GARDE

MOIS	JOURS	Pharmacies de Garde
AOÛT	6	AZERABLES 05 55 63 50 63
	13	ST SORNIN LEULAC 05 55 76 32 49
	15	BESSINES 05 55 76 13 46
	20	LUSSAC LES EGLISES 05 55 68 23 66
	27	CHATEAUPONSAC 05 55 76 31 43
SEPTEMBRE	3	ST SULPICE LES F. 05 55 76 13 46
	10	ST SORNIN LEULAC 05 55 76 31 43
	17	AZERABLES 05 55 63 50 63
	24	BESSINES 05 55 76 13 46
OCTOBRE	1	LUSSAC LES EGLISES 05 55 76 13 46
	8	ST SORNIN LEULAC 05 55 76 32 49
	15	ST SULPICE LES F. 05 55 76 13 46
	22	ARNAC LA POSTE 05 55 76 82 50
	29	AZERABLES 05 55 63 50 63

# Carnet d'adresses

## COMMERCES ET SERVICES

**Magasin VIVAL** - Alimentation générale- **05 55 76 31 89**

• mardi au samedi - 8h00 à 13h00 et 16h30 à 19h • Dimanche de 8h00 à 12h30

**Boulangerie AUPERT** - lundi au samedi 7h00 à 13h00 et 15h00 à 19h00

dimanche 7h00 à 12h30 **fermé le mardi - 09 50 37 78 81**

**Mme DUQUERROY**-boucherie - Charcuterie- **05 55 60 61 99**

• mardi au samedi - 7h à 19h • Dimanche de 8h à 12h

**La Croix Blanche** - Restaurant routier - **05 55 76 20 20**

• Lundi de 7h30 à 14h et 18h30 à 22h00 • du mardi au jeudi - 6h à 14h et 18h30 à 22h. Vendredi fermé.

**UNFORMATGEEK** - Dépannage informatique- **06 52 04 57 89**

**Maison d'assistante Maternelle** **06 32 46 50 28**

• Lundi au Vendredi de 7h à 19h

**Taxi Cordier** - Transport de personnes à mobilité réduite avec rampe d'accès - **05 55 68 14 67**

**Taxi Julien Pinel** - **06 73 68 37 24** - Dispose d'un fauteuil roulant.

**Les Forges de Planechaud** - 10 Planechaud - 87290 Saint-Priest-Le-Betoux-  
Chambres d'hôtes - **07 49 62 07 34**

**Gîte Le Monteil** - 5 Le Monteil, 87290 Saint-Sornin-Leulac - **05 55 79 72 63**

**Le Jardin des Fougères** - Légumes bio - **06 08 73 87 88**

**Les légumes s'amuse** - Légumes variés - **06 32 96 20 25**

## NOS ARTISANS

**MOTO REPAR - M. PARENT** **06 67 11 76 78**

**M. PERROT** - Ferronnier **06 85 55 84 39**

**Mme WAXWEILER** - Céramique d'art et Peinture **05 55 76 76 22**

**M. DUMONTHEIL** - Électricité, Chauffage,Électroménager **05 55 76 20 64**

**TURBO FRANCE** Spécialiste du turbocompresseur **05 55 76 57 80**

**M. PAILLER** - Maréchal ferrant, Serrurerie et Ferronnerie **05 55 76 38 60**

**SARL ROCHE** - Travaux publics et Agricoles **05 55 76 80 34** ou **06 83 57 37 25**

**M. DELERUE** - Maçonnerie, Façades, Carrelage... **05 55 76 17 25** ou **06 14 73 00 95**

**M. LAMANT** - Couverture, Charpente, Maçonnerie, Zinguerie - **06 70 40 68 80**

**EIRL LAVERGNE TP - TRICAUD Christian** Travaux de raccordement , terrassement, assainissement, cassage bois **07 70 17 44 75**

**TRAVAUX SERVICES** : Peinture , démoussage, petits travaux **06 14 05 15 09**

### FOOD TRUCK

**Burger Box 87** - **06 03 24 29 03**

**Djo Food Truck** - **06 41 01 00 70**



### MARCHE HEBDOMADAIRE

Tous les vendredis sur la  
place de la Mairie de 9h à 13h

